

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 avril 2014

---

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL4

présenté par  
M. Cavard, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 3, après le mot : « associés », substituer au mot : « et » les mots : « , des salariés et des ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet d'assurer une meilleure intégration des salariés aux décisions de l'entreprise, quelle que soit sa taille.